



Communiqué de presse  
10 mai 2023

## **Premier bilan de l'observatoire du fonds réparation des équipements électriques et électroniques (EEE)**

**Trois mois après son lancement, le fonds réparation a rendu ses premiers résultats. Il est encore trop tôt pour dresser une conclusion générale du dispositif. Si plusieurs milliers de réparations ont déjà été effectuées, le maillage des magasins labélisés reste très inégal sur le territoire et le nombre de réparations doit croître rapidement.**

### **Un observatoire de la réparation inédit**

La CLCV a la charge de l'observatoire du fonds réparation des appareils électroniques et électriques (EEE) afin d'étudier le bon fonctionnement de ce dispositif. À travers la remontée des données des deux éco-organismes Ecologic et ecosystem, la CLCV a mis en avant divers indicateurs sur le fonctionnement de ce fonds. Ce premier rapport couvre les trois premiers mois de son existence (du 15 décembre 2022 au 15 mars 2023). Au regard de la nouveauté du dispositif, il faut rester prudent quant à l'interprétation des données.

### **Un maillage territorial de la labélisation à ce jour insuffisant**

Lancé courant avril 2022, le label « QualiRepar » recense à mi-mars 2023 plus de 1200 magasins labélisés à travers la France et l'outre-mer. Le maillage des sites labélisés est cependant très inégal. Le nord de la France compte plusieurs départements avec 50 magasins labélisés, quand d'autres n'en ont pas, comme la Creuse et la Lozère. 38 départements ont moins de 10 magasins labélisés. 23 % des départements avec des sites labélisés ont pour l'instant une activité marginale. La nouveauté du dispositif explique ces disparités qui doivent diminuer au cours des prochains mois pour le bon fonctionnement du fonds réparation.

### **Les appareils les plus réparés, un débat sur la réparation des téléphones portables**

En trois mois, le fonds réparation a permis d'aider à la réparation de plus 14 000 équipements électriques et électroniques. Plus de 60 % de ces réparations portaient sur les lave-vaisselle, les lave-linge et les téléphones portables. Concernant les téléphones portables, la difficulté principale est que le fonds ne prend pas en compte la réparation des écrans cassés. Il existe, sur ce point un débat intense avec les professionnels et les pouvoirs publics. Dans la mesure où c'est une cause importante de réparation, il nous semble important que cette concertation avance rapidement pour qu'elle devienne éligible au bonus.

### **Prix moyen de la réparation : une probable hausse significative**

Le bonus à la réparation dépend du type d'appareil réparé, mais il a été en moyenne de 24 € et a permis de réduire le prix de la facture de 22 %. Il était fort difficile d'effectuer un comparatif

de prix avant et après l'arrivée du bonus car les sources à disposition (référence Ademe) ne sont pas de même nature que le relevé de prix de l'observatoire. Les présents constats doivent donc être pris avec prudence et l'évolution des prix de la réparation sera affinée dans les prochains observatoires.

Sur les deux catégories de produits les plus réparés (où le constat de prix est le plus significatif), il apparaît un prix moyen de réparation de 164 € pour un lave-vaisselle contre 125 € selon l'Ademe et 146 € pour un sèche-linge contre 119 € selon l'Ademe. Même en intégrant une marge d'erreur, il est probable que le prix de ces réparations ait connu une inflation significative.